

Direction générale des services

Mission Mer

La Charte des espaces côtiers bretons

L'histoire et le développement de la Bretagne sont intimement liés aux dynamiques, aux événements qui régissent le milieu marin et côtier, et de manière plus générale à l'état et à la disponibilité des ressources et des espaces maritimes et côtiers.

La zone côtière est, pour la Bretagne, une chance et une responsabilité. Une chance parce que le littoral est un puissant facteur d'attractivité pour les hommes comme pour les activités et qu'il représente un atout indéniable pour les territoires maritimes, au regard des immenses champs potentiels de développement scientifique, économique, culturel liés à la mer et encore insuffisamment explorés. Une chance aussi parce qu'il est vecteur de qualité pour les personnes qui y résident, y travaillent ou y passent, dans un contexte où la qualité est devenue un critère essentiel de choix d'implantation.

La zone côtière est aussi une lourde responsabilité du fait de son importance géographique et de sa forte influence sur l'ensemble des territoires et des secteurs économiques de la Bretagne. En effet, des pressions de plus en plus fortes font courir des risques irréversibles à la zone côtière et pourraient, à moyen et long termes, remettre en cause l'atout majeur qu'elle constitue pour la Bretagne.

Présentée et reconnue à juste titre comme un modèle pour la préservation de son littoral, la Bretagne prend conscience des menaces qui pèsent sur celui-ci. Cette prise de conscience est un fait nouveau important. Pour ne pas avoir connu ce mouvement à temps, d'autres régions ne peuvent aujourd'hui qu'en constater les dommages.

Cette prise de conscience se traduit par l'engagement de nombreuses réflexions, qui se concrétisent en autant d'initiatives et projets de terrain dits de « gestion intégrée des zones côtières » (GIZC). Ces démarches prometteuses ne sont pas isolées puisqu'elles rejoignent un mouvement national, européen et même mondial de réflexion sur une nouvelle façon d'appréhender et de gérer le littoral. Elles s'inscrivent totalement dans l'émergence progressive de la préoccupation d'un développement durable de la planète.

Si elles ne sont pas isolées, ces initiatives locales n'en sont pas pour autant coordonnées. Or, ce besoin de cohérence est fortement exprimé par les acteurs de terrain. Des réponses doivent donc être apportées à ce questionnement légitime. Elles sont à rechercher dans la définition d'un projet collectif pour l'avenir de la zone côtière, projet au service duquel l'ensemble des énergies, des moyens et des compétences doivent être mobilisés.

C'est là toute l'ambition de la charte des espaces côtiers bretons. Cette charte doit être l'occasion non seulement de définir, avec l'ensemble des Bretons, une vision commune pour l'avenir de la zone côtière bretonne, de développer une stratégie pour la mettre en œuvre, mais aussi de faire prendre conscience à tous de la dimension et des capacités maritimes de la Bretagne. Nous devons saisir l'occasion de la charte pour définir et élaborer en commun un avenir pour la zone côtière, un avenir porteur d'ambitions, choisi et non subi.

La Région entend donner l'opportunité à tous de s'engager pour l'avenir de la zone côtière bretonne. Elle a pris cette initiative, mais n'entend pas la mener seule. C'est pourquoi elle a inscrit son élaboration dans une large concertation, multiforme, avec l'ensemble des acteurs de la zone côtière.

Dans une première phase, consacrée à un travail collectif avec les acteurs du territoire, quatre forums participatifs ont été réalisés dans les quatre départements bretons. Ils ont réuni, entre novembre 2006 et janvier 2007, plus de 450 personnes autour du partage d'expériences, de l'identification des besoins et des enjeux pour la zone côtière, de la proposition de pistes d'action et de moyens de mise en œuvre. En parallèle au déroulement de ces forums, un questionnaire a été adressé à l'ensemble des acteurs de la zone côtière bretonne et mis en ligne sur le site Internet de la Région. Il a permis de mieux saisir les préoccupations et les préférences des acteurs de la zone côtière bretonne. Forums participatifs et questionnaire ont été complétés par une enquête d'opinion réalisée par un institut de sondage auprès d'un panel de 800 personnes représentatif de la population bretonne pour connaître la perception qu'ont les Bretonnes et les Bretons de la mer, de la zone côtière et des enjeux liés à ce territoire particulier. Enfin, l'initiative qui a été celle de la Région de réunir, au sein d'un réseau intitulé « Réseau GIZC Bretagne », l'ensemble des initiatives de gestion intégrée des zones côtières menées à l'échelle locale, a permis d'être au plus près des réalités de terrain.

L'ensemble des informations recueillies au cours de cette première phase de concertation a permis l'élaboration d'un projet de charte des espaces côtiers bretons, soumis à l'ensemble des Bretonnes et des Bretons lors d'une deuxième phase de concertation, qui s'est déroulée de juillet à octobre 2007. La possibilité a ainsi été donnée à chacun de réagir, de donner son avis et de proposer des contributions à ce projet, par courrier ou par e-mail, ou directement sur le site Internet de la Région dédié à l'élaboration de la charte des espaces côtiers bretons. L'ensemble des contributions reçues est venu amender la rédaction de la version finale de la charte des espaces côtiers bretons, dont le Conseil régional sera, je le souhaite, le premier signataire.

Collective par essence, cette charte doit s'inscrire dans la collaboration et dans le respect des compétences de chacun, pour jouer la carte de la complémentarité entre les acteurs et de la cohérence entre les actions afin de développer de nouvelles façons de gérer la zone côtière dans une logique de développement durable.

La charte est un acte d'engagement et un document de référence définissant **un projet d'avenir pour la zone côtière bretonne** se déclinant en **sept défis à relever**. Elle propose **les principes qui doivent régir l'action de tous** sur le littoral et **les dispositifs nécessaires pour faire vivre la charte**. Enfin elle propose, par le biais de **chantiers-phares**, plusieurs axes de travail autour desquels pourrait s'amorcer la concrétisation d'un

développement durable de la zone côtière bretonne. Dix chantiers-phares ont été identifiés lors de l'élaboration de la charte. Ils ne sont pas exhaustifs et constituent la première base d'un travail commun pour les acteurs de la zone côtière bretonne.

Une charte peut être définie comme un acte d'engagement collectif pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet commun. Sans portée réglementaire, elle fixe néanmoins les objectifs à atteindre, les orientations à prendre ainsi que les mesures permettant de les mettre en œuvre.

Pour que la charte devienne réellement un document de référence et un projet de société partagé par tous, elle doit être reconnue par un maximum d'acteurs de la zone côtière bretonne. Elle sera donc proposée pour signature et adoption aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux Pays. Il en sera de même pour les associations d'élus, les organisations socioprofessionnelles, les associations de dimension régionale, ou les collectifs départementaux d'associations. Dans le cadre de l'élaboration de la charte, la proposition a été faite à l'Etat de collaborer. A ce stade aucune suite n'a été donnée, même s'il y a convergence sur les enjeux pour une gestion durable de la zone côtière bretonne.

La signature de la charte aura valeur d'engagement à respecter son contenu et à promouvoir des actions contribuant à sa mise en œuvre. Les signataires seront ainsi invités à développer, à leur niveau, une stratégie définissant les actions qu'ils entendent mettre en œuvre pour contribuer au développement durable de la zone côtière bretonne.

Ce document n'est pas un aboutissement, mais le début d'une mobilisation et d'une collaboration pour promouvoir une gestion durable de la zone côtière bretonne.

Cette charte appartient aux bretons : il ne tient qu'à vous, à nous tous d'en faire un projet porteur d'avenir, un document de référence pour le développement durable de la zone côtière bretonne et pour une mobilisation stratégique, efficace et cohérente des énergies, des moyens et des compétences.

Agir de concert pour la zone côtière bretonne est une nécessité si nous voulons que la proximité avec la mer reste un atout pour la Région, et un élément fédérateur pour l'ensemble des bretons.

Je vous propose donc d'approuver la charte des espaces côtiers bretons.

Jean-Yves LE DRIAN
Président du conseil régional de Bretagne

La charte des espaces côtiers bretons

- *Pour une gestion intégrée de la zone côtière bretonne* -

1. Une vision d'avenir pour la zone côtière : enjeux et défis

Pour la population bretonne, la zone côtière doit, dans l'avenir, être à la fois un lieu de vie et de loisirs, un lieu de travail, un patrimoine naturel et culturel préservé. Dans l'avenir, la zone côtière doit être :

- un espace préservé, avec des paysages variés et de qualité ;
- un territoire possédant une économie prospère, composé d'une grande variété d'activités créatrices d'emplois, toutes utilisant les ressources et les espaces de manière durable ;
- un patrimoine naturel et culturel riche et davantage valorisé pour mieux le faire connaître à la population et aux visiteurs ;
- un territoire accueillant et accessible pour tous, permettant une large diversité sociale et présentant une qualité de vie au moins égale à celle que nous connaissons aujourd'hui ;
- un atout au service d'un développement durable et innovant de la Bretagne.

Pour cela, sept grands enjeux peuvent être identifiés :

1. **Valoriser pleinement les atouts maritimes de la Bretagne en développant une économie diversifiée et ancrée dans l'innovation et le développement durable.** L'essor d'une économie maritime dynamique et durable est une nécessité pour la Bretagne. Elle devra s'appuyer sur l'innovation pour une meilleure valorisation des ressources marines et côtières, s'ajuster à la capacité d'accueil des écosystèmes et des territoires, et contribuer à réduire la précarité dans les emplois. Tout l'enjeu consiste à parvenir à un équilibre entre les activités maritimes, portuaires et côtières déjà existantes, le développement du tourisme et du nautisme, et le développement des nouvelles économies maritimes.
2. **Maîtriser l'urbanisation et favoriser la diversité sociale sur le littoral.** L'attrait de la mer a entraîné ces dernières années une accélération de l'urbanisation et de la pression foncière en zone littorale. Pour que la zone côtière reste attrayante et dynamique, il est nécessaire de maîtriser, d'une part, l'artificialisation de la frange littorale induite par la création de nouvelles zones d'habitations et de services et, d'autre part, l'augmentation de la pression foncière qui interdit à une partie de la

population directement concernée par les activités maritimes et littorales d'y résider. Le maintien de la diversité sociale en zone côtière est un objectif largement soutenu par les territoires côtiers, auquel le futur établissement public foncier devra contribuer.

3. **Préserver le patrimoine naturel et maintenir le potentiel écologique des espaces côtiers bretons.** La Bretagne constitue l'un des principaux réservoirs de biodiversité marine et côtière de France. Elle possède également des paysages d'une diversité et d'une qualité exceptionnelle. Ce patrimoine, dont nous avons collectivement la charge, a permis le développement de la plupart des activités humaines présentes en zone côtière. Il est donc nécessaire, dans l'intérêt de tous, de préserver cette richesse et ce patrimoine et de veiller à la disponibilité des ressources côtières, à la préservation de la biodiversité marine et côtière et des paysages littoraux.
4. **Restaurer la qualité des masses d'eau côtières et réduire les pollutions sur le littoral.** L'eau occupe une place importante dans le développement des activités humaines, le bien-être des populations et la préservation de la biodiversité, ce qui a amené à un renforcement de la réglementation. Or, sa qualité et sa disponibilité se réduisent de manière inquiétante. Ce constat concerne l'eau douce, mais aussi les masses d'eau côtières qui sont confrontées à une pollution tellurique importante, et dont la qualité est essentielle pour la pratique des activités conchylicoles et touristiques sur le littoral, ainsi que pour l'équilibre des dynamiques naturelles de la zone côtière. Une gestion de l'eau s'appuyant sur l'articulation entre les bassins versants à terre et les bassins de réception en mer est indispensable.
5. **Préserver et valoriser le patrimoine culturel maritime.** Qu'il s'agisse des phares, des fortifications, des bateaux, de l'histoire ou des savoir-faire des communautés maritimes, la richesse du patrimoine culturel maritime de la Bretagne est exceptionnelle. Pour que ce patrimoine continue à jouer un rôle prépondérant dans le caractère et l'image maritime de la région, il est indispensable de l'inventorier, de mieux le préserver et surtout de mieux le valoriser en le rendant davantage accessible au grand public.
6. **Anticiper et s'adapter aux effets du changement climatique sur la zone côtière.** Le littoral accueille une grande partie de la population et des activités économiques de la Bretagne. Sans relâcher les efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre, il est nécessaire de prévoir et d'anticiper les conséquences du changement climatique sur nos côtes. Il s'agit donc de mieux évaluer les risques, les conséquences économiques, écologiques mais aussi sociales, et d'envisager des mesures d'adaptation.
7. **Préserver le potentiel social, écologique et économique des îles bretonnes.** Les îles occupent une place à part en Bretagne, car elles concentrent l'ensemble des enjeux de la zone côtière. Etant donné la fragilité des écosystèmes naturels, du tissu social et de l'économie insulaire, il est nécessaire de les traiter de façon spécifique dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet pour l'avenir de la zone côtière bretonne et de développer des actions qui leur soient adaptées et servent de référence pour l'ensemble du littoral breton.

Pour mettre en œuvre ce projet d'avenir et répondre à ces enjeux, une nouvelle gouvernance de la zone côtière, capable de se nourrir des dynamiques et des énergies existant à tous les niveaux et dans tous les secteurs, doit être développée.

2. Une nouvelle gouvernance pour la zone côtière

Les processus et les dispositifs actuels d'action publique pour la gestion de la zone côtière, s'ils ont parfois montré leur efficacité, n'en présentent pas moins certaines limites. Il est en effet indispensable de décloisonner les processus de gestion, de mobiliser l'ensemble des acteurs dans la définition et la mise en œuvre des actions, et surtout de combiner les outils pour que la gestion durable de la zone côtière se décline à tous les niveaux de l'action publique.

Une nouvelle gouvernance de la zone côtière doit être mise en œuvre. Elle doit permettre d'assurer une meilleure cohérence entre les actions de chacun et entre les différents niveaux d'intervention (national, régional, départemental et local), être capable de combiner dispositifs incitatifs et mesures réglementaires et accorder une place importante à la concertation et à l'action collective.

Cette nouvelle gouvernance implique :

- **la définition de principes communs d'action** que l'ensemble des acteurs s'engagent à respecter et à mettre en œuvre dans leurs actions ;
- **la mise en œuvre de nouveaux dispositifs** de concertation, de suivi et d'accompagnement, afin de faire vivre la charte, définir collectivement des objectifs et la manière de les atteindre et inscrire progressivement la gestion de la zone côtière dans une logique de développement durable ;
- **la définition de chantiers-phares** par lesquels se concrétisera cette gestion durable de la zone côtière bretonne.

2.1. Les principes d'une nouvelle gouvernance de la zone côtière

Tout en respectant les compétences de chacune des autorités publiques, cette nouvelle gouvernance doit reposer sur les principes suivants :

- **la mise en œuvre d'un développement durable de la zone côtière.** La déclinaison directe de la notion de développement durable en zone côtière est le concept de gestion intégrée de la zone côtière (GIZC). Ce concept a réellement émergé lors de la convention de Rio de Janeiro (1992).

La gestion intégrée de la zone côtière est un processus continu qui doit associer l'ensemble des acteurs de la zone côtière dans l'élaboration et la mise en œuvre de mesures et d'actions garantissant une utilisation durable des ressources et des espaces. Elle porte sur l'ensemble des activités et des usages de la zone côtière.

La gestion intégrée de la zone côtière doit être considérée comme une méthodologie et non comme un outil. C'est une nouvelle façon d'entreprendre et de concevoir la gestion de la zone côtière.

- **la solidarité entre les personnes, entre les générations et entre les territoires.** La zone côtière est un patrimoine commun générant un grand nombre de fonctions et de services essentiels à l'ensemble de la population bretonne, et plus largement à la société. Il est donc essentiel de promouvoir des processus de gestion garantissant une équité entre les individus dans l'accès et la jouissance de ce patrimoine, une solidarité entre les générations actuelles et futures dans les choix d'utilisation et de gestion qui sont pris, et une cohésion entre les communautés et les territoires, notamment entre le littoral et l'arrière pays. On cherche à s'inscrire dans la réduction des inégalités sociales.

- **la concertation et l'action collective.** La complexité des dynamiques qui animent la zone côtière, le nombre important d'acteurs concernés et le statut de « bien commun » de la zone côtière nécessitent l'implication des acteurs et l'association de l'ensemble de la population aux processus de gestion. De ce fait, la concertation et l'action collective sont les voies à privilégier pour responsabiliser chacun, pour faire évoluer les façons de faire et les façons d'être de tous, pour prendre en compte l'ensemble des connaissances et des préférences dans les choix décisionnels.
- **la cohérence et la coordination entre les actions de chacun.** Les solutions à apporter nécessitent une cohérence dans le rôle de chacun et une coordination des actions. Cette mise en cohérence est à conduire à tous les niveaux, à chaque étape des processus de gestion, et dans tous les domaines interagissant avec la zone côtière et avec sa gestion. La coordination doit se faire selon le principe de subsidiarité qui veut qu'une action soit mise en œuvre par l'entité la plus proche du problème, mais avec le soutien des échelons supérieurs.
- **l'utilisation combinée de l'ensemble des mécanismes d'action publique.** La mise en œuvre d'une gestion durable de la zone côtière, parce qu'elle touche à une matière complexe, sensible, le plus souvent conflictuelle, ne trouve pas, loin s'en faut, l'ensemble de ses réponses dans le seul champ de la réglementation. Toute la nouveauté de la gestion intégrée de la zone côtière repose justement sur la combinaison d'outils incitatifs, réglementaires et d'accompagnement.
- **une mise en perspective dans le temps et dans l'espace des mesures de gestion.** Une mise en perspective des mesures de gestion est indispensable dans le temps comme dans l'espace, et ceci afin de les réajuster aux nouvelles connaissances acquises, à l'évolution du contexte, afin qu'elles soient toujours à même de répondre aux enjeux pour lesquels elles ont été mises en œuvre.
- **une nouvelle dimension territoriale : la zone côtière.** La zone côtière est l'espace de rencontre entre la terre et la mer. Alors que le littoral véhicule implicitement une dimension linéaire et essentiellement terrestre, la gestion durable de la zone côtière implique à prendre en compte un espace élargi associant pleinement la mer et la terre, que l'on nomme zone côtière.

Plus qu'un simple trait, la zone côtière doit être vue comme un espace à géométrie variable dont les limites à terre et en mer se définissent en fonction de l'enjeu ou du problème posé et des réponses à apporter.
- **un pragmatisme dans les actions mises en œuvre.** Pour que des changements s'installent durablement dans les façons de faire et les façons d'être des acteurs de la zone côtière et de la population, il importe que les actions à mettre en œuvre soient pragmatiques, c'est à cette condition qu'elles pourront être efficaces. Le pragmatisme et l'efficacité des actions imposent de construire avec l'existant, c'est-à-dire sur la base des expériences, des actions et des structures déjà en place à l'échelle des territoires, en les faisant éventuellement évoluer pour qu'elles s'inscrivent pleinement dans une logique de développement durable.
- **la prise en compte des spécificités et des particularités.** Si tous les territoires maritimes partagent les mêmes enjeux, ceux-ci transparaissent à travers les spécificités et les particularités qui font de chaque situation un cas unique et singulier. Il importe de prendre en compte et de s'inscrire dans ces spécificités. Les processus de gestion doivent par là même s'adapter aux spécificités de chaque territoire ou de chaque situation.

- **L'expérimentation et l'innovation.** La mise en œuvre d'une gestion intégrée de la zone côtière implique le développement de nouvelles façons de prendre les décisions pour mieux gérer ce territoire, mais également pour promouvoir de nouvelles formes d'utilisation des ressources et des espaces de la zone côtière s'inscrivant dans un développement durable et garantissant une meilleure valorisation de ces richesses pour la population. Elle nécessite expérimentation et innovation, et cela à tous les niveaux et dans tous les domaines de la gestion de la zone côtière. La recherche, fondamentale et finalisée, toutes disciplines confondues, doit être mobilisée pour cela.

2.2. Des dispositifs au service de cette nouvelle gouvernance de la zone côtière

De nouveaux dispositifs doivent également être mis en œuvre afin de définir, de porter, d'alimenter et de faire évoluer la gestion de la zone côtière pour qu'elle soit toujours à même de répondre aux besoins et aux réalités de terrain. Il s'agit :

- **d'instances de concertation**, l'une au niveau régional rassemblant au sein d'une « Conférence régionale de la mer et du littoral » les acteurs concernés par la gestion de la zone côtière pour définir les actions stratégiques à mettre en œuvre et les évaluer ; l'autre, au niveau local, pour porter et animer, dans un projet de territoire, la gestion intégrée de la zone côtière ;
- **de dispositifs d'observation, de suivi et d'analyse prospective de la zone côtière** mettant à disposition des gestionnaires et du grand public un ensemble d'indicateurs économiques, sociaux et environnementaux sur la zone côtière et sur son évolution, afin de mettre en place des mesures de gestion adaptées. Les activités de recherche liées à la mer et au littoral seront valorisées dans cet observatoire ;
- **d'une mise en réseau et d'un accompagnement des acteurs de la zone côtière bretonne** permettant de créer des synergies et de capitaliser les expériences et les connaissances de chacun dans un processus collectif.

3. Dix chantiers-phares pour mettre en œuvre une gestion durable de la zone côtière bretonne

Les chantiers-phares représentent les actions prioritaires qui pourraient être mises en œuvre pour répondre aux enjeux de la gestion durable de la zone côtière. Sur la base des résultats de la première phase de concertation, dix chantiers-phares peuvent être proposés :

1. **Renforcer l'ambition maritime des Bretons.** Pour renforcer une culture maritime et pour qu'un changement durable s'instaure dans le comportement de la population, il est primordial de la sensibiliser, de l'informer et de la mobiliser pour qu'elle prenne conscience de l'importance de la mer pour l'avenir de la région, des menaces qui pèsent sur la zone côtière et de la nécessité d'agir collectivement pour préserver ce patrimoine et garantir le développement de l'économie maritime.
2. **Inscrire les activités maritimes et côtières dans une logique de développement durable.** Si nous voulons que la zone côtière reste attractive et génératrice d'emplois, il est indispensable que les activités qui y sont pratiquées s'inscrivent dans une logique de développement durable en réduisant leur empreinte écologique, en contribuant au développement local, en étant économiquement viables et en offrant des emplois et des conditions de vie et de logement satisfaisantes.

3. **Promouvoir des activités touristiques et nautiques durables.** Le tourisme est fortement dépendant de la qualité des paysages, des sites naturels, de l'environnement et du caractère authentique des territoires maritimes. Il importe donc de promouvoir des formes de pratiques garantissant la préservation de ces éléments, l'accès de tous à la mer et un développement équilibré des territoires.
4. **Maîtriser l'urbanisation et promouvoir de nouvelles formes d'urbanisation, d'architecture et de circulation sur le littoral.** La rapidité avec laquelle l'urbanisation progresse sur le littoral et l'empreinte laissée sur les territoires par les modèles actuels d'urbanisation risquent de mettre en danger de manière irréversible le littoral breton. Il est urgent d'agir pour, d'une part, freiner les dynamiques foncières et d'artificialisation et, d'autre part, promouvoir de nouveaux référentiels en matière d'urbanisation et de circulation sur le littoral.
5. **Améliorer la préservation et la valorisation du patrimoine naturel de la zone côtière.** La grande richesse de la biodiversité marine et côtière du littoral breton, les fonctions et services qu'elle offre pour le bien-être de notre société et les potentiels qu'elle apporte dans le domaine des biotechnologies, rendent indispensables sa valorisation et sa préservation pour les générations futures. Pour cela il est nécessaire de mieux la connaître, d'améliorer la préservation des habitats et d'améliorer le suivi et l'évaluation des effets des activités humaines sur la zone côtière.
6. **Garantir la qualité des paysages côtiers.** Les paysages côtiers occupent une place importante dans l'image de la Bretagne, dans la qualité de vie des habitants et dans leurs relations avec la mer. S'ils sont porteurs d'un ensemble de qualités, de valeurs et d'émotions, ils sont sous la dépendance directe des pratiques et des usages présents sur le littoral. Il nous faut agir pour préserver une grande diversité de paysages, composant une mosaïque d'unités paysagères reflétant l'ensemble des facettes de la zone côtière bretonne, de ses richesses, de ses activités et de ses habitants.
7. **Accélérer la restauration de la qualité des masses d'eau côtières.** A ce jour, si nous poursuivons la politique en cours, seules 16% des masses d'eau côtières respecteront l'objectif fixé par la Directive cadre sur l'eau de l'Union européenne (Etat des lieux du Bassin Loire-Bretagne, 2004). Nous ne pouvons nous satisfaire d'une telle perspective qui met en péril les principales activités littorales et la biodiversité. Nous considérons donc qu'il est urgent de revisiter les politiques de l'eau et en particulier les actions collectives, en intégrant les problématiques des masses d'eau côtières et les exigences de la DCE, et en faisant des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) les outils stratégiques de la gestion de l'ensemble des masses d'eau en Bretagne.
8. **Améliorer la sauvegarde de la vie humaine et la gestion des risques environnementaux en zone côtière.** D'une manière générale, la sécurité des navigations dépend à la fois la sauvegarde de la vie humaine en mer et la limitation des pollutions maritimes. La pratique de la mer par les professionnels et les plaisanciers pose la question de la sécurité des personnes en mer, aussi bien en termes de formation, d'application des règlements, que de moyens d'intervention. De la même manière, le littoral doit de plus en plus faire face aux pollutions issues du trafic maritime. Ce projet-phare s'inscrira dans une réflexion plus large sur la sécurité maritime.
9. **Garantir la préservation et la valorisation du patrimoine culturel maritime.** Compte tenu de l'importance du patrimoine culturel maritime pour

l'identité maritime de la Bretagne et que les Bretons considèrent la préservation et la valorisation du patrimoine culturel maritime comme une priorité, un certain nombre d'actions structurantes doivent être mises en œuvre pour mieux l'inventorier, mieux le préserver et mieux le valoriser auprès du plus grand nombre.

10. **Mettre en œuvre une stratégie de développement durable des îles bretonnes.** L'urgence de la situation et l'ampleur de certains phénomènes sur les îles impliquent le développement rapide d'outils et d'actions. Mais une réflexion plus large et s'inscrivant dans le temps doit être entreprise pour déterminer les orientations à suivre pour un développement durable des îles.